

Concours de collecte de fonds de la Randonnée du cœur de Cœur + AVC

Le présent règlement du concours (le « **règlement** ») régit le concours de collecte de fonds de la Randonnée du cœur de Cœur + AVC (le « **concours** »), commandité par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (le « **commanditaire** »), à l'intention des participants de la Randonnée du cœur (l'« **événement** »).

Le concours commence à minuit (HE) le mercredi 31 janvier 2024 et se termine à 23 h 59 (HE) le dimanche 30 juin 2024 (la « **période du concours** »). Les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité seront automatiquement inscrits au concours pendant la période du concours.

Le concours est ouvert à tous les résidents légaux du Canada, à l'exception des personnes suivantes : i) les employés, les administrateurs, les dirigeants ou les membres du commanditaire; ii) les employés, les administrateurs ou les dirigeants du fournisseur des prix, ou des agences de publicité ou de promotion; iii) les membres de la famille immédiate des personnes mentionnées aux alinéas i) et ii) ci-dessus; ainsi que iv) les personnes résidant avec les personnes mentionnées aux alinéas i), ii) et iii) ci-dessus ou domiciliées chez celles-ci (collectivement, les « **personnes affiliées au commanditaire** »).

AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer au concours, les personnes doivent s'inscrire à la Randonnée du cœur sur le site Web www.randonneeducoeur.ca durant la période du concours. Chaque participant inscrit pendant la période du concours et ayant amassé le montant minimal exigé avant le 30 juin 2024 à 23 h 59 (HE) recevra un (1) bulletin de participation au tirage pour chacun des échelons inférieurs à l'échelon maximal atteint comme indiqué dans le tableau suivant. Tous les bulletins de participation, y compris ceux envoyés par la poste, doivent être reçus par le commanditaire pendant la période du concours pour être admissibles au tirage.

Pour participer au concours, rendez-vous sur le site www.randonneeducoeur.ca et cliquez sur « S'inscrire » pour vous inscrire à la Randonnée du cœur. Si vous n'avez pas atteint l'âge de la majorité dans votre province, demandez à votre parent ou à votre tuteur légal de remplir tous les renseignements requis. Avant de soumettre votre bulletin de participation, votre parent ou tuteur légal doit confirmer qu'il consent à votre participation à l'événement et au concours, et qu'il a lu et compris le présent règlement. Si votre parent ou tuteur légal ne donne pas son accord, vous serez disqualifié. Veuillez noter que le commanditaire peut envoyer un courriel à votre parent ou à votre tuteur légal pour confirmer son consentement à votre participation au concours et à la collecte de renseignements personnels conformément au présent règlement, aux fins de l'administration du concours.

Vous pouvez également envoyer une lettre, pendant la période du concours, à l'adresse suivante : 2300, rue Yonge, bureau 1200, C.P. 2414, Toronto (Ontario) M4P 1E4, à l'attention du « Concours pour les participants ayant atteint l'objectif minimum de collecte de fonds de la Randonnée du cœur de Cœur + AVC ». Indiquez votre nom, votre adresse postale, votre province de résidence, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel.

Le commanditaire, ses associés, le fournisseur des prix ainsi que leurs agences de publicité et de promotion (les « **renonciataires** ») se dégagent de toute responsabilité pour toute blessure ou tout décès associé de quelque manière que ce soit à l'événement, au concours, ainsi qu'à l'acceptation des prix. Les renonciataires ne peuvent pas être tenus responsables de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation des prix.

Chaque participant convient d'indemniser et d'exonérer de toute responsabilité le commanditaire, ses affiliés, dirigeants, membres, employés, administrateurs, titulaires de licence, concédants de licence et mandataires, ainsi que leurs agences de publicité et de promotion respectives, et toute personne ou entité liée à la production, à l'évaluation ou à l'administration du concours (collectivement, les « **parties indemnisées** ») à l'égard des réclamations, des causes d'action, des dommages-intérêts, des dépenses, des frais (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat ou de comptable et les autres honoraires professionnels raisonnables) et des obligations (y compris les règlements) qu'un tiers peut faire valoir ou alléguer contre les parties indemnisées, causés par la participation au concours ou en découlant.

La chance de gagner un prix dépend du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours.

Un tirage au sort distinct sera effectué pour chaque niveau de prix parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus durant la période du concours le 5 juillet 2024, ou aux alentours de cette date, pendant les heures normales de bureau. Les gagnants seront avisés par courriel, par la poste ou par téléphone peu de temps après.

Chaque gagnant (ainsi que son parent ou tuteur légal, s'il est d'âge mineur) devra signer une décharge officielle confirmant son admissibilité au concours, son respect du présent règlement, son acceptation du prix tel quel et le dégagement des renonciataires de toute responsabilité. Il devra également répondre à une question réglementaire par téléphone. Si le gagnant i) n'est pas joignable; ii) ne remet pas la décharge dûment remplie au commanditaire au plus tard dix (10) jours après avoir été contacté par un employé du commanditaire; ou iii) ne répond pas correctement à la question réglementaire, il sera disqualifié et un autre gagnant sera tiré au

hasard. Ce processus sera répété jusqu'à ce que tous les prix aient été remis.

En s'inscrivant au concours, le participant accepte que le commanditaire utilise ses coordonnées et ses renseignements personnels aux fins d'administration du concours. Il accepte également que, dans l'éventualité où il remporterait un prix, le commanditaire et ses affiliés utilisent son nom, sa province de résidence, le nom de son équipe ou de son organisme et son image (p. ex., sa photo) dans des publicités futures, et ce, sans lui verser de compensation.

Tous les bulletins de participation sont la propriété du commanditaire et aucun ne sera retourné. Le commanditaire ne peut pas être tenu responsable de la perte ou du vol des bulletins de participation, ou encore accusé à tort de la perte, du retard ou du vol de dons de collecte liés à l'événement ou de l'incapacité à traiter des dons collectés, ou d'erreurs, de dommages ou de négligence, y compris de toute défectuosité technique, pouvant être liés au concours ou à l'événement.

Toutes les décisions du commanditaire liées au concours sont définitives et exécutoires pour tous les participants. Le commanditaire se réserve le droit de modifier le présent règlement ou de mettre fin au concours à tout moment et pour toute raison à sa discrétion, sans préavis et sans aucune responsabilité envers les participants. Il se réserve également le droit, à sa discrétion, de disqualifier toute personne qu'il soupçonne de contrevenir au règlement, ou de nuire au concours, à l'événement ou au fonctionnement d'un ou de plusieurs de ses sites Web.

Le concours est assujéti aux lois de l'Ontario et aux lois du Canada applicables aux présentes, et il est nul là où la loi l'interdit. Tout différend lié au concours sera jugé devant les tribunaux de Toronto, en Ontario.

Nous nous engageons à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous nous soumettez. Le commanditaire pourrait garder un registre de vos interactions avec lui à des fins de service à la clientèle, de promotion et de délivrance de reçus officiels, au besoin. À l'occasion, il pourrait également vous communiquer de l'information concernant sa mission, conformément à sa politique de confidentialité, qui est accessible à l'adresse suivante : www.coeuretavc.ca/confidentialite. Si vous souhaitez que l'on cesse de communiquer avec vous, ou si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la protection de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le bureau du commanditaire par téléphone au 1 888 473-INFO (4636) ou par courriel à l'adresse ON_privacyoffice@heartandstroke.ca.